

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE
LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017, À 19H, AU CENTRE CULTUREL
ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85,
RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h04 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson, ing., la trésorière, madame Diane Gaudette et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 14 décembre 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 6 décembre 2017, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Me Julie Waite,
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2017-12-370 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2018
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2018 ou le programme triennal d'immobilisations)
7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE DENIS PARENT

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire Denis Parent fait une allocution à l'effet que les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2018, 2019 et 2020 seront présentés au cours de cette séance.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2017-12-371 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2018 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2018, prévoyant des revenus de 11 969 851 \$, des dépenses de fonctionnement de 10 991 559 \$, des dépenses pour le remboursement en capital de 893 300 \$, un transfert à l'état des activités d'investissement de 965 992 \$ et les affectations suivantes : fonds de roulement de 730 000 \$ et excédent de fonctionnement non affecté de 151 000 \$.

RÉSOLUTION 2017-12-372 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2018, 2019 et 2020 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville, prévoyant des dépenses de 10 881 000 \$ pour l'année 2018, 1 107 000 \$ pour l'année 2019 et 1 050 000 \$ pour l'année 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2017-12-373 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h28.

Denis Parent,
Maire

Me Julie Waite,
Greffière